

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE

Intitulé du projet : Programme Énergies Durables III (PED III)	Numéro de dossier : 24.2043.8-001.00
Pays : Sénégal	Numéro d'ordre interne : G-018084-001
Prestation objet de l'appel d'offres : Appui à la transition énergétique au Sénégal (PED III)	Numéro d'appel d'offres : 10016508

0. Liste des abréviations.....	2
1. Contexte.....	4
2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante.....	8
2.1 Durée	8
2.2 Objectifs, indicateurs, lots de prestations, jalons	8
2.3 Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances.....	12
2.4 Protection des données et sécurité de l'information	14
2.5 Autres prescriptions	14
3. Conception technique et méthodologique	15
3.1 Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation)	15
3.2 Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	16
3.3 Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation).....	16
3.4 Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation).....	17
3.5 Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)	18
4. Personnel.....	18
5. Consignes de calcul.....	33
5.1 Déploiement d'expert·e·s	33
5.2 Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales	35
5.3 Frais de voyage et de déplacement.....	35
5.4 Biens d'équipement.....	36
5.5 Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention	37
5.6 Ateliers, formations initiales et continues.....	37
5.7 Subventions locales	37
5.8 Ateliers, formations initiales et continues.....	37
5.9 Poste de rémunération flexible	37
6. Exigences relatives au format de l'offre	38
7. Options	39
8. Référence.....	39

0. Liste des abréviations

AEME	Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie
AG	Donneur d'ordre
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ASER	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
AVB	Conditions générales de vente pour la fourniture de services et de travaux pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
BMF	Ministère fédéral allemand des Finances
CD	Coopération au développement
CER	Comité Electrification Rural
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Energie
CFP	Centre de formation Professionnelle
CW	Capacity Works
EE	Efficacité Energétique
EnR	Energies Renouvelables
ERD	Electrification Rurale Décentralisée
ERV	Energies Renouvelables Variables
JE	Journées d'experts
GDPR	General data protection regulation
GTC	Conditions générales de vente pour la fourniture de services et de travaux pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
JETP	Partenariat pour une transition énergétique juste
JE	Jour d'expert-e
JS	Jour de spécialiste
KOMP	Suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
LoI	Déclaration d'intention
LS	Lot de services
MoU	Protocole d'accord
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
PED	Programme des Energies Renouvelables
RMO	Bureau de la gestion des risques
SENELEC	Compagnie nationale d'électricité
SMSI	Système de Management de la Sécurité de l'Information

Prestation objet de l'appel d'offres : Appui à la transition énergétique au Sénégal (PED III)

Numéro d'appel d'offres : 10016508

TdR	Termes de référence
UCS	Unité de Coordination et de Suivi
UE	Union Européenne

1. Contexte

La *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH* est un prestataire de services mondial dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable. En collaboration avec ses partenaires, la GIZ développe des solutions efficaces qui ouvrent des opportunités aux personnes et améliorent leurs conditions de vie à long terme.

Brève description :

Titre du projet	Programme de promotion de l'énergie durable au Sénégal (PED III)
Secteur	Énergie
Objectif du Programme de coopération au développement	Un approvisionnement fiable et respectueux du climat en énergie durable ainsi que dans les services urbains constitue la base de la création de valeur et du développement social.
Objectif du projet	Les principaux acteurs des secteurs public et privé de l'énergie au Sénégal mettent effectivement en œuvre une transition énergétique juste aux niveaux stratégique et opérationnel.
Contribution à la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030	Le projet contribue à la mise en œuvre des objectifs de la politique énergétique nationale liée aux énergies renouvelables (EnR) et à l'efficacité énergétique (EE) et donc aux ODD 7, 8, 9 et 13.
Problème majeur	<p>Le développement bas carbone et l'accès à une électricité durable et abordable ainsi que l'accès universel à l'électricité constituent des enjeux majeurs de développement pour le Sénégal. La transition énergétique est un levier important pour atteindre ces objectifs.</p> <p>Les principaux acteurs clés du secteur présentent des limites au niveau organisationnel et opérationnel, pour assurer une transition énergétique juste, notamment l'intégration des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique au niveau national.</p>
Groupes cibles	Le secteur public (ministères, autorités nationales et décentralisées, les établissements de formation et de recherche) ainsi que le secteur privé (médias, entreprises, structures d'appui au secteur privé) pourront bénéficier du projet. La population sénégalaise a un accès renforcé, un approvisionnement en énergie compétitive et durable et a de nouveaux emplois.
Partenaire politique	Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM)

Approche méthodologique	Au niveau national, les capacités du ministère de l'Énergie et des autres parties prenantes à piloter le processus de la transition énergétique sont renforcées. En outre, l'appui à l'opérationnalisation de l'écosystème permettant des investissements privés dans la transition est mis en œuvre. Enfin les opportunités économiques de la transition ainsi que le renforcement de capacités nécessaires à son déploiement sont favorisées.
Principaux résultats	(1) Structure de gouvernance cohérente pour les EnR & EE dans le cadre du Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP) (2) Meilleures conditions-cadres pour l'intégration des EnR au réseau et les investissements privés dans les EnR et l'EE (3) Renforcement des structures de qualification dans le secteur EnR & EE
Partenaires de mise en œuvre	MEPM et ses agences d'exécution (AEME, ANER, ASER), CRSE, SENELEC, secteur privé, société civile
Durée	01/2026 – 12/2028

Le PED se situe dans le domaine d'action « Énergies renouvelables et efficacité énergétique » du thème central « Climat et énergie, *transition juste* » de la coopération allemande. Il s'inscrit dans le cadre du programme allemand de coopération au développement « Approvisionnement en énergie durable et développement urbain au Sénégal » et soutient les partenaires sénégalais dans la mise en œuvre du JETP, signé en 2023. En améliorant l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau et le marché, en numérisant les processus de gouvernance sectorielle et en promouvant la création de valeur locale, l'efficacité énergétique et les capacités techniques dans le secteur de l'énergie, le projet œuvre à des réformes de politiques sectorielles et à la mobilisation d'investissements privés dans le but d'accélérer la transition énergétique au Sénégal notamment dans le cadre de la JETP.

Le Sénégal s'est engagé dans une trajectoire ambitieuse de transition énergétique, visant à garantir un accès universel à une énergie fiable, durable et abordable, tout en contribuant activement à la lutte contre le changement climatique. Cet engagement s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques nationales, notamment la Vision Sénégal 2050, la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie et des Mines (LPDSEM), ainsi que la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Il est également en cohérence avec les engagements internationaux pris dans le cadre du JETP.

Conclu le 22 juin 2023 entre le Sénégal et le groupe des partenaires internationaux (IPG), composé de l'Allemagne, de la France, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et du Canada, le JETP vise à mobiliser un volume de financements nouveaux et additionnels estimé à 2,5 milliards d'euros sur une période initiale de trois à cinq ans. Ces ressources ont pour objectif de soutenir les efforts du Sénégal en matière d'accès universel à l'énergie et de consolidation d'un système énergétique sobre en carbone, résilient et durable. Dans ce cadre, le Sénégal s'est notamment engagé à porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la capacité installée du mix électrique à l'horizon 2030, contre environ 30 % en 2023.

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Le Partenariat JETP constitue donc un levier structurant pour accompagner la mise en œuvre effective des priorités nationales de transition énergétique. Il offre un cadre stratégique de coordination et de mobilisation des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile, afin d'accélérer les investissements, de renforcer les capacités nationales et de maximiser l'impact et la cohérence des interventions.

Objectifs, indicateurs :

Objectifs	Indicateurs pertinents
<p>Objectif du projet :</p> <p>Les principaux acteurs des secteurs public et privé de l'énergie au Sénégal mettent effectivement en œuvre une transition énergétique juste au niveau stratégique et opérationnel.</p>	<p>Contribution à :</p> <p>Indicateur 1 : Nombre d'instruments stratégiques et juridico-normatifs qui sont accompagnés par le partenariat pour une transition énergétique juste (JETP).</p> <p>Valeur cible : au moins 3 instruments (2028)</p> <p>Indicateur 2 : Nombre d'outils mis en place pour accompagner l'intégration d'une part croissante d'énergies renouvelables variables (ERV) dans le réseau électrique interconnecté</p> <p>Valeur cible : au moins 2 instruments (2028)</p> <p>Indicateur 3 : Nombre de projets privés accompagnés (on-grid, off-grid, efficacité énergétique) ayant atteint le stade d'investissement</p> <p>Valeur cible : au moins 10 (2028)</p>

<p>Résultat 1 :</p> <p>Les acteurs publics concernés disposent d'outils stratégiques et administratifs clés pour accélérer le déploiement des EnR et de l'EE dans le cadre du JETP.</p>	<p>Contribution à :</p> <p>Indicateur de résultat 1.1</p> <p>Nombre d'outils de pilotage et de mise en œuvre de la transition énergétique, développés ou mis à jour avec les principaux acteurs du secteur de l'énergie</p> <p>Valeur cible : au moins 4 dont 1 sensible au genre</p> <p>Indicateur de résultat 1.2</p> <p>Nombre d'indicateurs de résultats sur les EnR et l'EE qui ont été régulièrement mis à jour par le l'UCS JETP dans un système de suivi et d'évaluation numérique fonctionnel</p> <p>Valeur cible : au moins 2</p>
<p>Résultat 2 :</p> <p>Les instruments techniques, de planification, réglementaires et financiers nécessaires à l'intégration au réseau des énergies renouvelables par les acteurs privés se sont améliorés.</p>	<p>Contribution à :</p> <p>Indicateur de résultat 2.1</p> <p>Nombre d'outils/instruments réglementaires et opérationnels développés avec les institutions partenaires (dont la Senelec pour l'intégration des EnR variables dans le réseau électrique, favorisant sa stabilité.</p> <p>Valeur cible : au moins 4 (2028)</p> <p>Indicateur de résultat 2.2</p> <p>Nombre d'outils standardisés pour la création de documentations de projets EnR/EE bancables, développés en collaboration avec des institutions partenaires.</p> <p>Valeur cible : au moins 4 (2028)</p>
<p>Résultat 3 :</p> <p>Les connaissances techniques et transversales pour la mise en œuvre de la transition énergétique ont été renforcées auprès du public et des acteurs clés, en particulier les femmes et les filles.</p>	<p>Contribution à :</p> <p>Indicateur de résultat 3.1</p> <p>Nombre de femmes ayant réussi une qualification technique ou entrepreneuriale basée sur les programmes actuels dans le domaine de l'EnR et de l'EE, incluant au moins un module de formation spécifique aux femmes sur le leadership.</p>

	<p>Valeur cible : au moins 150 femmes (2028)</p> <p>Indicateur de résultat 3.2</p> <p>Nombre d'activités de sensibilisation du public sur la transition énergétique et les avantages économiques des EnR et de l'EE réalisées par des entités sous la responsabilité du ministère de l'Énergie.</p> <p>Valeur cible : au moins 6 dont 2 ciblées pour les femmes (2028)</p>
--	---

2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante

2.1 Durée

La durée estimée du contrat de prestation de services est indiquée dans les « Conditions particulières ». La durée définitive et la période d'exécution sont fixées dans la lettre d'attribution du marché.

2.2 Objectifs, indicateurs, lots de prestations, jalons

Le contractant contribue à l'atteinte des résultats du PED III à travers les lots de services décrits ci-dessous, conformément aux jalons, résultats attendus et indicateurs du projet.

Le contractant est responsable de la mise en œuvre des différents lots de services et de sa contribution à l'atteinte des résultats et indicateurs associés.

Les outils et instruments mentionnés dans les présents TdR désignent notamment des dispositifs stratégiques, réglementaires, techniques, numériques ou opérationnels développés ou renforcés dans le cadre de la transition énergétique.

Lot de services 1 : Appui aux instruments stratégiques et au pilotage du JETP (Résultat 1 du PED, 30 %)

Le Résultat 1 vise à garantir que les acteurs publics disposent d'outils stratégiques et administratifs clés pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le cadre du Partenariat JETP. L'indicateur 1 du projet mesure le nombre d'instruments stratégiques et juridico-normatifs entrés en vigueur dans le cadre du JETP. L'objectif est de passer de 3 instruments (2025) à 6 instruments (2028).

Par ailleurs, les indicateurs de résultats 1.1 et 1.2 portent respectivement sur :

- le développement d'outils de pilotage (au moins 4 dont un sensible au genre),
- la mise à jour au moins de deux indicateurs EnR/EE dans un système de suivi et d'évaluation numérique fonctionnel.

Dans ce contexte, le cadre réglementaire et les instruments juridico-normatifs pertinents, le plan d'investissement du JETP, les feuilles de route associées et les instruments de

Numéro d'appel d'offres : 10016508

planification constituent les points de départ centraux, ainsi que tous les instruments pertinents du secteur. Le Ministère en charge de l'Énergie, l'UCS JETP, la CRSE, la SENELEC et les agences sectorielles seront accompagnés dans :

- la structuration des processus institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre effective;
- la révision et mise en vigueur d'instruments stratégiques,
- le développement et l'actualisation d'outils de pilotage,
- la mise en place d'un système numérique de suivi,
- l'intégration d'une dimension genre dans les instruments politiques et stratégiques,
- l'animation d'ateliers et la facilitation des processus décisionnels.

Prestations de services requises attendues (entre autres) :

- Conseil technique, formation et coaching du personnel du Ministère, de l'UCS JETP, de la CRSE, de la SENELEC et des agences concernées.
- Appui technique en :
 - o élaboration ou révision d'instruments juridico-normatifs liés au JETP ;
 - o développement d'outils de pilotage et de mise en œuvre ;
 - o mise en place d'un système numérique de suivi des projets d'intégration EnR/EE dans le système énergétique ;
 - o intégration d'une dimension genre dans au moins un outil stratégique.
- Animation d'ateliers stratégiques et accompagnement de processus interinstitutionnels

Les délais indiqués ci-dessous sont calculés à partir de la date effective de démarrage du contrat de consultance.

Jalons pour le lot de services 1 / Jalons pour les résultats	Date / délai de livraison
1 instrument stratégique ou juridico-normatif lié au JETP soumis pour approbation aux Autorités compétentes	au plus tard 18 mois après le démarrage du contrat
4 outils de pilotage développés ou mis à jour (dont 1 sensible au genre)	au plus tard 24 mois après le démarrage du contrat
Système numérique intégrant au moins 2 indicateurs EnR/EE fonctionnel	au plus tard 27 mois après le démarrage du contrat

Lot de services 2 : Intégration des EnR au réseau et instruments pour le secteur privé (Résultat 2, 50% du PED)

Le résultat 2 vise l'amélioration des instruments techniques, de planification, réglementaires et financiers nécessaires à l'intégration des ERV au réseau par les acteurs privés. L'indicateur

Numéro d'appel d'offres : 10016508

2 du projet mesure le nombre d'outils/instruments mis en place par la SENELEC pour intégrer une part croissante d'ERV au réseau (objectif : 3 outils en 2028).

Les indicateurs de résultats 2.1 et 2.2 portent sur :

- le développement d'au moins 4 instruments opérationnels de planification et contractualisation,
- la mise en place d'au moins 4 instruments techniques pour l'intégration des ERV au réseau.

La montée en puissance des ERV exige des outils de planification réseau adaptés, des modèles contractuels clairs pour les producteurs privés (IPP) et des instruments techniques garantissant la stabilité du réseau.

Le contractant accompagne la SENELEC, la CRSE, le Ministère et les autres parties prenantes pour :

- le développement d'instruments opérationnels réseau et contractualisation,
- la capitalisation, la diffusion et, le cas échéant, l'appui technique à des études de faisabilité et à des projets ou installations pilotes liés à l'intégration des ERV au réseau,
- l'amélioration des modèles tarifaires et outils techniques liées à l'intégration des installations ERV au réseau, notamment pour les mécanismes de raccordement, d'injection ou d'intégration des producteurs privés
- la formation et coaching technique sur l'intégration des ERV au réseau.

Les prestations de services requises attendues sont (entre autres) :

- Conseil technique, formation et coaching du personnel de la SENELEC, de la CRSE et du Ministère.
- Appui technique en :
 - o développement d'instruments de planification réseau et de raccordement des installation EnR au réseau ;
 - o élaboration ou amélioration de modèles contractuels IPP ;
 - o développement d'outils techniques pour l'intégration des installation ERV au réseau ;
 - o accompagnement d'installations pilotes (existants ou en développement) à des fins de démonstration, d'analyse technique et de capitalisation des expériences.
- Animation d'ateliers techniques sectoriels sur l'intégration des énergies renouvelables variables (ERV) au réseau électrique et les instruments associés.

Les délais indiqués ci-dessous sont calculés à partir de la date effective de démarrage du contrat de consultance.

Jalons pour le lot de services 2 / Jalons pour les résultats	Date / délai de livraison
2 instruments opérationnels planification/raccordement développés	au plus tard 18 mois après le démarrage du contrat

Numéro d'appel d'offres : 10016508

2 outils techniques ERV validés par la SENELEC	au plus tard 18 mois après le démarrage du contrat
4 instruments ERV finalisés et opérationnels	au plus tard 27 mois après le démarrage du contrat

Lot de services 3 : Renforcement des connaissances et sensibilisation (Résultat 3 du PED, 20 %)

Le résultat 3 vise à renforcer les connaissances techniques et transversales nécessaires à la mise en œuvre de la transition énergétique, en particulier pour les femmes et les filles, et à accompagner les projets privés jusqu'au stade d'investissement.

Ce lot intègre la formation et le coaching pour les institutions publiques, le secteur privé et les organisations de femmes. Il vise à développer la capacité des acteurs à mettre en œuvre des projets EnR et EE, à favoriser la participation des femmes et des jeunes, et à accompagner les projets privés jusqu'à la décision d'investissement.

Les prestations de services requises attendues sont (entre autres) :

- Conseil technique et accompagnement des acteurs clés de la transition énergétique, en priorité les porteurs de projets privés, les organisations de femmes et les structures de qualification, ainsi que, de manière ciblée, les institutions publiques concernées.
- Appui technique en :
 - o accompagnement des projets privés jusqu'au stade d'investissement ;
 - o mise en œuvre de programmes de qualification technique et entrepreneuriale intégrant modules leadership féminin ;
 - o diffusion de technologies matures pour l'utilisation productive d'énergie ;
 - o organisation d'activités de sensibilisation ciblées sur les EnR/EE et la participation des femmes (campagnes d'information, actions communautaires, médias et événements de sensibilisation).

Les délais indiqués ci-dessous sont calculés à partir de la date effective de démarrage du contrat de consultance (prévue le 1er septembre 2026).

Jalons pour le lot de services 3 / Jalons pour les extrants	Date / délai de livraison
Au moins 5 projets privés accompagnés atteignent le stade de décision d'investissement	au plus tard 18 mois après le démarrage du contrat
Au moins 10 projets privés accompagnés au total atteignent le stade d'investissement (y compris les 5 premiers)	au plus tard 27 mois après le démarrage du contrat

75 femmes certifiées dans programmes techniques ou entrepreneuriaux	au plus tard 18 mois après le démarrage du contrat
150 femmes certifiées au total	au plus tard 27 mois après le démarrage du contrat
7 activités de sensibilisation réalisées (dont 2 ciblant femmes)	au plus tard 27 mois après le démarrage du contrat

2.3 Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances

Prescriptions concernant le déploiement d'expert·e·s :

- La partie contractante assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et de la gestion des expert·e·s qu'elle affecte aux tâches de conseil.
- Les expert·e·s doivent posséder les compétences techniques et transversales nécessaires pour contribuer aux Outputs 1, 2 et 3 du PED III.
- La répartition des expert·e·s par lot doit être clairement définie et alignée sur les jalons et indicateurs PED III (cf. section 2.2).

Prescriptions concernant les biens matériels et les coûts de fonctionnement :

- La partie contractante fournit des biens matériels et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.
- Afin de respecter un suivi coûts-résultats (KOMP), une ventilation des coûts d'exploitation par lot de travail doit être fournie sur la base du pourcentage présenté au paragraphe 2.2.

Prescriptions concernant la gestion des dépenses et des coûts :

- La partie contractante contrôle les dépenses et les coûts, tient la comptabilité et procède à la facturation conformément aux exigences de la GIZ.
- Afin de respecter un suivi coûts-résultats (KOMP), une ventilation des coûts des experts par lot de travail doit être fournie.

Prescriptions concernant le suivi et les rapports :

- Au début de la durée du contrat, une « réunion initiale » virtuelle a lieu entre le client et le contractant afin de cerner le cadre de la mission.
- De plus, le contractant participe à une réunion de suivi mensuelle. En plus de l'assurance qualité, cela sert également à l'échange d'informations entre le Client et le contractant, à la clarification des questions en cours concernant la prestation de services et à la possibilité d'un développement professionnel supplémentaire pour le contractant.
- Le suivi régulier doit au moins porter sur les sous-domaines suivants :
 - degré de réalisation des activités ;
 - les évaluations à chaud des activités réalisées ;

Numéro d'appel d'offres : 10016508

- degré de réalisation des objectifs, indicateurs et jalons indiqués au chapitre 2.2 des présents TdR ;
- résultats obtenus dans le domaine de responsabilité de la partie contractante ;
- résultats obtenus en dehors du domaine de responsabilité direct de la partie contractante comme l'état de la mise en œuvre du JETP au Sénégal ;
- identification des risques et mesures correctives ;
- autres sous-domaines : le contractant appuiera le suivi axé sur les résultats du projet ainsi que le soutien au suivi axé sur les résultats du MEPM lié aux activités du projet.
- En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournit les rapports suivants :
 - o rapport initial ;
 - o contributions aux rapports destinés au commettant/client de la GIZ ;
 - o rapports trimestriels ou semestriels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (de 5 à 7 pages) ;
 - o rapport final ;
 - o contributions aux rapports destinés à l'équipe commanditaire de la GIZ (livrables contractuels).

La partie contractante rend compte à la GIZ selon les modalités suivantes :

Au lieu de fournir ses rapports dans la langue prévue dans les Conditions de la GIZ, c'est-à-dire en allemand, la partie contractante fournit les rapports **en langue française**.

Prescriptions concernant la contribution de la partie contractante à l'apprentissage, aux connaissances et à l'innovation au niveau de l'entreprise :

- La partie contractante prête appui à la réalisation d'une éventuelle évaluation du projet mettant l'accent sur la manière de garantir une gestion adéquate des connaissances.
- La partie contractante se déclare prête à encadrer au besoin des assistant·e·s de projet ou des stagiaires qui, dans le cadre du programme de promotion des jeunes professionnels de la GIZ - financé à part -, travaillent au sein du projet pour se former et accomplissent des tâches particulières pour le projet.
- Transmission des bonnes pratiques et méthodologies aux institutions locales et partenaires.

Prescriptions concernant le soutien technique (« *backstopping* ») :

La partie contractante assure un soutien technique (« *backstopping* ») adéquat. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages (Conditions générales) pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version applicable au présent contrat :

- responsabilité de la partie contractante pour ses collaborateur·rice·s ;
- garantie de la circulation des informations entre la GIZ et les collaborateur·rice·s expatrié·e·s de la partie contractante ;

Numéro d'appel d'offres : 10016508

- pilotage technique et conceptuel de la contribution aux activités d'étude et de conseil selon une démarche axée sur les processus ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- contrôle des prestations ;
- gestion administrative du projet ;
- établissement de rapports ;
- appui technique apporté au personnel de la partie contractante sur place par les collaborateurs de la partie contractante ;
- partage de l'expérience de la partie contractante avec l'équipe de la GIZ et valorisation sur place.

2.4 Protection des données et sécurité de l'information

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales (point 1.11, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, telles que (mais sans s'y limiter) les photographes et vidéos. Dans de tels cas, le contractant agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit SEUL se conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du RGPD doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Lorsque le contractant exécute les instructions d'un partenaire de de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.

Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles.

2.5 Autres prescriptions

Mesures relatives aux sauvegardes et genre ayant un lien concret avec la prestation :

Dans le souci de promouvoir l'égalité des genres et/ou d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non intentionnels dans son domaine d'action, la partie contractante doit mettre en œuvre les principales mesures suivantes :

- Égalité hommes-femmes (genre) :
 - Prise en compte des questions de genre dans la prestation de conseils sur les concepts, les stratégies et les approches du MPEM et des principaux partenaires ;
 - Prise en compte des aspects liés à l'égalité des sexes (droits des femmes, égalité de

Numéro d'appel d'offres : 10016508

traitement, égalité des chances, égalité de participation et de représentation, accès équitable à des solutions énergétiques propres et abordables) à tous les niveaux de la planification et de la mise en œuvre des activités du projet.

- Environnement et protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique :

Le projet contribue à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques du Sénégal, notamment la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, en particulier l'accès universel à une énergie propre et abordable, et donc les objectifs de développement durable ODD 7 (accès à l'énergie), 9 (industrialisation) et 13 (protection du climat). Toutes les activités doivent être mises en œuvre dans ce contexte et dans ces objectifs.

- Conflits et sensibilité au contexte :

Des approches qui font preuve de sensibilité à l'égard du contexte local, des normes et des pratiques culturelles sont obligatoires dans la mise en œuvre de chaque activité.

Une composition équilibrée du personnel de la partie contractante en termes de genre et d'âge est souhaitée.

3. Conception technique et méthodologique

Dans ce chapitre, le soumissionnaire doit réfléchir aux objectifs et aux tâches du présent appel d'offres, décrire le système partenaire et ses processus dans son domaine d'attributions et exposer la conception technique et méthodologique adoptée pour mettre en œuvre les tâches énumérées au chapitre 2 et pour atteindre les objectifs fixés. Il doit, en outre, présenter la conception de sa gestion du projet.

3.1 Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe. Il ne suffit pas, à cet effet, de reprendre les objectifs formulés au chapitre 2 des TdR, mais plutôt de décrire et d'interpréter les changements que l'objet de l'appel d'offres doit permettre d'atteindre directement dans le système partenaire, et de présenter les résultats positifs qui en découlent pour lui (**point 1.1.1 du schéma d'évaluation**).

Le soumissionnaire doit en outre analyser sa mission de manière critique (**point 1.1.2 du schéma d'évaluation**), en :

- donnant son appréciation sur l'adéquation du concept de mise en place du personnel par rapport à la mise en œuvre des tâches prévues ;
- fournissant une évaluation des hypothèses de résultats sous-tendant la réalisation des objectifs ainsi que des risques éventuels liés à la mise en œuvre ;
- présentant sa compréhension de l'objectif de transition énergétique juste.
- expliquant l'articulation entre instruments stratégiques (Résultat 1), instruments opérationnels réseau (Résultat 2) et renforcement des compétences (Résultat 3).
- Démontrant le lien direct entre activités proposées et indicateurs du module.

Numéro d'appel d'offres : 10016508

3.2 Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Les processus décrivent des modes opératoires ou ensembles de tâches nécessaires à la fourniture de certaines prestations dans un secteur, dans le système de coopération ou dans le système partenaire. La définition de ces modes opératoires et ensembles de tâches et leur mise en œuvre conformément aux règles sont de la responsabilité d'acteurs définis. Ces acteurs sont le plus souvent des institutions (par exemple des ministères, des municipalités, des associations et des chambres, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'un secteur ou des entreprises individuelles, des structures de formation (universités, ISEP, CFP) des centres de recherche appliquée, des banques), mais peuvent également être des personnes physiques (par exemple une personne ayant un pouvoir de décision élevé).

Le soumissionnaire doit décrire les processus qui sont à l'œuvre dans le secteur ou le système partenaire et qui sont importants pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (**point 1.2.1 du schéma d'évaluation**).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs (partenaires et autres) pertinents pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres sous la forme d'une carte des acteurs. Dans la mesure du possible, les acteurs doivent y être nommés. Les mandats ainsi que les forces, les faiblesses et les intérêts des acteurs en ce qui concerne les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres doivent en outre être présentés de manière succincte (**point 1.2.2 du schéma d'évaluation**).

En outre, le soumissionnaire doit décrire l'interaction entre les acteurs susmentionné-e-s. Il peut s'agir, par exemple, de la forme dans laquelle les différents acteurs coopèrent concrètement dans le cadre des processus susmentionnés, mais aussi des dépendances ou des conflits entre les acteurs et de leurs conséquences ou des formats de dialogue et de communication existants (**point 1.2.3 du schéma d'évaluation**).

3.3 Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation)

La stratégie de mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres est l'élément central du concept technique et méthodologique. Elle se compose des éléments suivants :

- approche adoptée en vue de la réalisation des objectifs cités au chapitre 2.2 des présents TdR ;
- établissement de coopérations avec les acteurs pertinents ;
- angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle ;

3.3.1 Approche stratégique pour atteindre les objectifs énoncés dans les TdR (point 1.3.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour atteindre les jalons et réaliser les objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe. Il doit aussi proposer une méthode d'évaluation adaptée à chaque activité (cf. chapitre 2).

Numéro d'appel d'offres : 10016508

3.3.2 Établissement de coopérations avec les acteurs pertinents (point 1.3.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit développer un concept et décrire la manière dont la coopération sera établie avec les acteurs appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres. Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées au chapitre 1, mais également de proposer une démarche pour face à la résistance au changement.

3.3.3 Angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle (point 1.3.3 du schéma d'évaluation)

– Sans objet –

3.3.4 Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (point 1.3.4 du schéma d'évaluation)

Égalité hommes-femmes (genre)

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il entend promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion dans son domaine de responsabilité, ainsi les mesures envisagées pour éviter d'éventuels effets négatifs (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Environnement / protection du climat

Dans son offre, le soumissionnaire doit exposer comment il prend en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans la mise en œuvre des prestations et comment les activités proposées peuvent contribuer à une transition énergétiques durable (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Exigence : « Égalité hommes-femmes (genre) » :	5 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique » :	5 points sur un total de 10 points possibles

3.4 Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Dans cette section, le soumissionnaire présente le plan d'opérations qu'il prévoit d'appliquer pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres, décrit la méthode employée pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet et les partenaires du projet et expliciter sa méthodologie de suivi.

3.4.1 Plan d'opérations (point 1.4.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer un plan d'opérations comprenant également un planning d'affectation du personnel pour l'ensemble des expert·e·s qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée au chapitre 3.3. Ce plan d'opérations doit refléter les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différent·e·s expert·e·s, tenir compte des jalons prévus au chapitre 2 et, en particulier, décrire en détail et dans l'ordre chronologique toutes les étapes de travail nécessaires. Le soumissionnaire doit définir des jalons allant au-delà des prescriptions énoncées au chapitre 2 et montrer comment ils se reflètent dans le plan d'opérations.

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Le soumissionnaire devra également identifier les risques potentiels liés à la mise en œuvre de l'approche proposée ainsi qu'à la coordination de l'équipe d'expert·e·s, et proposer des mesures d'atténuation appropriées afin de garantir une mise en œuvre efficace et dans les délais de la mission.

3.4.2 Coordination avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations (point 1.4.2 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations.

3.4.3 Pilotage et/ou coordination des mesures avec les partenaires d'exécution concernés (point 1.4.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit désigner les partenaires d'exécution importants pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter et expliquer l'approche qu'il entend appliquer pour piloter ou coordonner avec eux les mesures prévues.

Les partenaires locaux au Sénégal accordent une forte importance à la confidentialité des données et des études vis-à-vis des autres partenaires et autres parties prenantes. Même au sein des partenaires, il existe parfois des exigences de confidentialité analogues envers d'autres départements, dont le respect est central pour la réussite du projet. Pour cette raison, le contractant doit créer et maintenir une barrière de confidentialité entre les partenaires et toute communication avec les partenaires sera assurée par le projet PED III.

3.4.4 Suivi (point 1.4.4 du schéma d'évaluation)

En s'appuyant sur les prescriptions énoncées au chapitre 2, le soumissionnaire doit décrire dans son offre comment il recense et documente régulièrement l'état d'avancement des tâches, la réalisation des objectifs, les résultats obtenus ainsi que les risques dans son domaine d'activité.

Dans son offre, le soumissionnaire doit décrire comment il peut garantir le respect des exigences découlant du système de suivi du projet ou du partenaire (voir chapitre 2). Il doit expliquer comment les informations pertinentes pour le suivi sont collectées et sous quelle forme et à quelle fréquence les données de suivi sont mises à jour.

3.5 Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)

– Sans objet –

4. Personnel

Le soumissionnaire est tenu de respecter, pendant toute la durée de l'exécution des prestations, l'ensemble des lois et règlements en vigueur en République du Sénégal. À ce titre, il lui appartient notamment de veiller à ce que le comportement de son personnel et de ses sous-traitants soit conforme à la législation sénégalaise applicable.

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes (« expert·e·s ») mentionnés dans ce chapitre et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les CV correspondants. **Les exigences relatives au format et au contenu des CV sont décrites au chapitre 6.**

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le maximum de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Par « un an d'expérience professionnelle », il faut comprendre un total cumulé de 12 mois d'expert·e à au moins 18 jours d'expert·e·s par mois, sauf si une définition différente est donnée pour certaines qualifications.

Exigence générale en matière de langue française pour tous les experts : La langue de travail de l'équipe de projet étant le français, **tous les experts doivent maîtriser la langue française au niveau C2** du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Les compétences linguistiques en français doivent être clairement indiquées sur chaque CV (veuillez indiquer clairement un niveau compris entre A1 et C2 sur le CV et ne pas utiliser d'autre type de notation).

Si ces informations sont manquantes, peu claires ou que le niveau est insuffisant (voir ci-dessus), l'expert en question sera noté avec 0 point au total, quelles que soient ses qualifications dans les autres catégories.

Expert·e 1 : Chef·fe d'équipe et spécialiste international·e en gouvernance et transition énergétique (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Il s'agit d'un **expert clé**.

Tâches du/de la chef·fe d'équipe :

- Responsabilité globale des lots de prestations de conseil fournies par le contractant ;
- Garantie de la cohérence et de la complémentarité des prestations du contractant avec d'autres prestations du projet au niveau local et national ;
- Appui technique dans le domaine de la gouvernance du secteur énergétique, du développement d'instruments stratégiques et juridico-normatifs et de la transition énergétique juste y compris l'intégration des énergies renouvelables au réseau et l'amélioration de l'efficacité énergétique lorsque pertinent ;
- Supervision technique de la mise en œuvre des trois Outputs du PED III, en particulier l'Output 1 (instruments stratégiques) et l'articulation avec l'Output 2 (instruments opérationnels d'intégration des ERV au réseau et projets privés)
- Prise en charge de la conception, de la réalisation, du suivi et de l'évaluation des actions de renforcement des capacités des partenaires locaux dans les secteurs suivants : gouvernance énergétique, intégration des énergies renouvelables variables, instruments de planification et mécanismes favorisant l'investissement privé ;
- Responsabilité de la prise en compte de thématiques transversales (p. ex. égalité des genres et transition énergétique juste) ;
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales et internationaux·ales ;
- Garantie du suivi des résultats en lien avec les indicateurs module (augmentation des instruments stratégiques, des outils SENELEC pour l'intégration des ERV et des projets privés atteignant le stade d'investissement) ;
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis ;
- Responsabilité du contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le·la responsable du marché de la GIZ ;

Numéro d'appel d'offres : 10016508

- Appui au/à la responsable du marché pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, les évaluations et la préparation d'une phase consécutive.

Qualifications du/de la chef·fe d'équipe :

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :	Master ou diplôme universitaire équivalent (niveau Bac +5) dans le secteur de l'énergie, des énergies renouvelables, de la politique de l'énergie, de l'efficacité énergétique, de l'électrification décentralisée, des sciences ou techniques/de l'ingénierie, économie, juridique ou politique
Connaissances linguistiques (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissance de l'anglais de niveau C1 dans le Cadre européen commun de référence pour les langues <i>La maîtrise du français au niveau C2 constitue un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i>
Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines suivants : secteur de l'électricité, énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, transition énergétique
Expérience professionnelle spécifique (point 2.1.4 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la gouvernance et de l'élaboration des politiques publiques dans le secteur de l'énergie ou du développement d'instruments stratégiques et réglementaires (tels que des stratégies, des feuilles de route, des plans d'action ou des cadres réglementaires) liés au secteur de l'énergie (6 points sur un total de 10 points possibles) ; • 10 ans d'expérience professionnelle avec l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques ou avec le développement de cadres réglementaires favorisant l'investissement privé dans les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique dans les pays en développement (cf. liste officielle CNUCED) (3 points sur un total de 10 points possibles) avec un focus sur les mécanismes d'intégration des EnR au réseau ou la planification énergétique (1 point sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.1.5 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle en management avec des responsabilités directes en tant que chef d'équipe dans des projets ou manager en entreprise, avec la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle d'une équipe d'au moins 5 personnes.

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.1.6 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines mentionnés au critère 2.1.3 dans des pays de l'OCDE
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.1.7 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (voir document « 10016508-07-Overview geographical regions ») (8 points sur un total de 10 points possibles) , dont 2 ans au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.1.8 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement
Divers (point 2.1.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Expert·e 2 : Expert·e International·e en planification et intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Il s'agit d'un **expert clé**.

Tâches de l'expert·e 2 :

- Réalisation autonome et contribution substantielle à l'atteinte des Outputs 1 et 2 du PED III et à la mise en œuvre des lots de services correspondants ;
- Appui à l'élaboration et à l'amélioration des outils de planification, de raccordement et d'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique ;
- Appui aux analyses techniques relatives au développement du système électrique et à l'intégration des énergies renouvelables variables (ERV) ;
- Appui technique au développement d'instruments opérationnels pour l'intégration des ERV dans le réseau électrique (national et international) ;
- Appui au renforcement de capacité des acteurs clés (MEPM, Senelec) sur les logiciels pertinents et avancés de planification, de conception et de stabilité du réseau ;
- Contribution au suivi des indicateurs liés à l'augmentation du nombre d'outils pour l'intégration des ERV.

Qualifications de l'expert·e 2 :

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :	Master ou diplôme universitaire équivalent dans le secteur de l'énergie, des énergies renouvelables, du génie électrique, du marché de l'électricité ou des sciences techniques/de l'ingénierie
--	---

Connaissances linguistiques (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissance de l'anglais de niveau C1 dans le Cadre européen commun de référence pour les langues <i>La maîtrise du français au niveau C2 constituent un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i>
Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans la planification, la conception et l'analyse des systèmes électriques, notamment dans le réseau du transport et/ou de la distribution électrique (10 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience professionnelle spécifique (point 2.2.4 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux de transport et/ou de distribution électrique, la planification du réseau ou la stabilité du système électrique (6 points sur un total de 10 points possibles), dont 5 ans d'expérience professionnelle dans la planification du réseau électrique dans les pays en développement (4 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.2.5 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.2.6 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines mentionnés au critère 2.2.3 dans des pays de l'OCDE
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.2.7 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'électricité au Sénégal (réseau, intégration des ERV, planification du système électrique) (7 points sur un total de 10 points possibles), complété par 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'électricité dans 2 autres pays d'Afrique subsaharienne, (3 points sur un total de 10 points possibles).
Expérience de la coopération au développement (point 2.2.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement
Divers (point 2.2.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Expert-e 3 : expert-e national-e structuration/développement de projets privés liés à la transition énergétique (point 2.3 du schéma d'évaluation)

Il s'agit d'un **expert clé**.

Tâches de l'expert-e 3 :

- Réalisation autonome et contribution substantielle à l'atteinte des Outputs 2 et 3 du PED III et à la mise en œuvre des lots de services correspondants ;
- Contribution technique à la structuration et à l'accompagnement de projets privés d'énergies renouvelables (et, le cas échéant, d'efficacité énergétique) jusqu'au stade d'investissement ;
- Appui aux analyses économiques et réglementaires relatives au développement de projets privés dans le secteur de l'énergie ;
- Appui à l'élaboration et à l'amélioration des outils liés au développement de projets privés (modèles financiers, outils d'analyse économique, outils de suivi des projets) ;
- Contribution au suivi des indicateurs liés au nombre de projets privés atteignant le stade d'investissement.

Qualifications de l'expert-e 3 :

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	Master ou diplôme universitaire équivalent dans le secteur de l'énergie, des énergies renouvelables, de l'économie de l'énergie, du financement de projets, du génie électrique ou des sciences techniques/de l'ingénierie.
Connaissances linguistiques (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :	<i>La maîtrise du français au niveau C2 constitue un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i>
Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans le développement, la structuration ou l'accompagnement de projets privés dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou le secteur de l'électricité. (10 points sur un total de 10)
Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans d'expérience professionnelle dans la structuration ou le développement de projets d'énergies renouvelables, y compris des projets IPP, ou d'autres projets privés liés à la transition énergétique (6 points sur un total de 10 points possibles) ; • 3 ans d'expérience professionnelle dans l'accompagnement technique ou financier de projets d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique dans les pays en développement (4 points sur un total de 10 points possibles)

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Expérience de direction / de management (point 2.3.5 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des énergies renouvelables acquises hors du Sénégal notamment dans le cadre de la coopération au développement
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.3.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'électricité ou des énergies renouvelables au Sénégal ou en Afrique de l'Ouest.
Expérience de la coopération au développement (point 2.3.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans des projets de coopération au développement
Divers (point 2.3.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Expert-e 4 : expert-e national-e en Efficacité énergétique (point 2.4 du schéma d'évaluation)

Il s'agit d'un **expert clé**.

Tâches de l'expert-e 4 :

- Réalisation autonome et contribution substantielle à l'atteinte des Outputs 1, 2 et 3 du PED III et à la mise en œuvre des lots de services correspondants ;
- Appui technique dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- Contribution au développement et à la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique avec les partenaires publics et privés ;
- Contribution technique à la structuration et à l'accompagnement de projets d'efficacité énergétique jusqu'au stade d'investissement ;
- Contribution à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions de renforcement des capacités des partenaires locaux dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Qualifications requises pour l'expert-e 4 :

Formation (point 2.4.1 du schéma d'évaluation) :	Master ou diplôme universitaire équivalent dans le secteur de l'énergie, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, du génie électrique ou des sciences techniques/de l'ingénierie.
--	---

Connaissances linguistiques (point 2.4.2 du schéma d'évaluation) :	<i>La maîtrise du français au niveau C2 constitue un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i>
Expérience professionnelle générale (point 2.4.3 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables ou de la gouvernance du secteur (6 points sur un total de 10 points possibles) dont 5 ans d'expérience professionnelle dans la promotion ou la mise en œuvre de projets l'efficacité énergétique (4 points sur un total de 10 points possibles).
Expérience professionnelle spécifique (point 2.4.4 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans le développement et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique (5 points sur un total de 10 points possibles) avec au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de l'efficacité énergétique avec le secteur public (5 points sur un total de 10 points possibles).
Expérience de direction / de management (point 2.4.5 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.4.6 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.4.7 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'électricité ou de l'efficacité énergétique au Sénégal, notamment dans la mise en œuvre ou la promotion de projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables ou d'électrification (10 points sur un total de 10 points possibles).
Expérience de la coopération au développement (point 2.4.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement
Divers (point 2.4.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Pool d'expert·e·s 1 « Pool international d'expert·e·s à court terme – Expertise technique spécialisée en planification du réseau, intégration ERV, marchés de l'électricité, financement des projets énergétiques, cadre réglementaire et juridique du secteur de l'énergie » avec jusqu'à 7 spécialistes (section 2.5 de la grille d'évaluation)

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Contrairement au nombre d'expert·e·s indiqué ci-dessus, l'offre doit être accompagnée de 3 curriculums vitae. La capacité du soumissionnaire à proposer le pool d'expert·e·s demandé ici est exclusivement évaluée sur la base de ces curriculums vitae, qui ont valeur d'exemple.

Le nombre effectif d'expert·e·s mobilisé·e·s à partir du pool peut différer du nombre d'expert·e·s requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s qui ne sont pas nommé·e·s dans l'offre, la GIZ doit, préalablement à leur déploiement, confirmer que leurs qualifications sont équivalentes à celles des expert·e·s à court terme proposés dans l'offre.

Tâches du pool d'experts 1 :

- Appui technique stratégique à la réalisation des Outputs 1, 2 et 3 du PED III ;
- Appui spécialisé à l'intégration des énergies renouvelables variables (ERV) dans le réseau électrique et dans la planification énergétique nationale ;
- Appui technique aux institutions partenaires pour les questions liées aux marchés de l'électricité, à la régulation du secteur et à l'intégration des énergies renouvelables ;
- Appui technique spécialisé au développement et à la structuration de projets privés d'énergies renouvelables (analyse technique, économique et financière) ;
- Contribution à la mise en œuvre des lots de services liés à la planification énergétique, au financement des projets EnR et à l'appui technique de haut niveau.

Qualifications du pool d'experts 1 :

Formation (point 2.5.1 du schéma d'évaluation) :	3 experts titulaires d'un Master ou diplôme universitaire équivalent dans le secteur de l'énergie, des énergies renouvelables, de l'économie de l'énergie, du génie électrique ou des sciences techniques/de l'ingénierie.
Connaissances linguistiques (point 2.5.2 du schéma d'évaluation) :	<i>La maîtrise du français au niveau C2 constituent un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i>
Expérience professionnelle générale (point 2.5.3 du schéma d'évaluation) :	3 experts avec 10 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs domaines suivants : énergies renouvelables, planification énergétique, marchés de l'électricité, intégration des énergies renouvelables variables (ERV) aux réseaux électriques ou le financement de projets d'énergies renouvelables (10 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience professionnelle spécifique (point 2.5.4 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none">• 1 Expert en économie de l'énergie et marchés de l'électricité avec 10 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse économique du secteur électrique, la conception ou la mise en œuvre de réformes des marchés de l'électricité, ainsi que des réformes du secteur de l'énergie. (4 points sur un total de 10 points possibles)

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Expert en génie électrique spécialisé en planification du réseau et intégration des énergies renouvelables variables (ERV) avec 10 ans d'expérience professionnelle en planification du réseau électrique, études techniques d'intégration des ERV et appui aux opérateurs électriques. (3 points sur un total de 10 points possibles) • 1 Expert financier spécialisé dans le financement des projets d'énergies renouvelables avec 8 ans d'expérience professionnelle dans la modélisation financière, l'analyse de rentabilité et le financement de projets énergétiques dans les pays en développement. (3 points sur un total de 10 points possibles) <p>Par ailleurs, le soumissionnaire doit mettre à disposition des expert·e·s disposant de l'expérience professionnelle spécifique suivante, dont les CV ne seront pas évalués.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Expert en électrification rurale et intégration des énergies renouvelables (mini-réseaux et solutions hors réseau) avec 8 ans d'expérience professionnelle dans les pays en développement • 1 Expert juridique et réglementaire du secteur de l'énergie avec 8 ans d'expérience professionnelle dans le cadre réglementaire, les politiques énergétiques et les projets d'énergies renouvelables dans les pays en développement. • 1 Expert en efficacité énergétique et planification énergétique avec 8 ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et/ou l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques. • 1 Expert international en développement des compétences techniques dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique avec 10 ans d'expérience dans le développement de programmes de formation technique, la production de supports pédagogiques, la mise en œuvre de formations professionnelles dans le secteur de l'énergie et l'analyse des besoins en formation au niveau macro, méso et micro.
<p>Expérience de direction / de management (point 2.5.5 du schéma d'évaluation) :</p>	<p>– Sans objet –</p>

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.5.6 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.5.7 du schéma d'évaluation) :	3 experts avec chacun 4 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (voir le document « 10016508-07-Overview geographical regions ») dans le cadre de la coopération au développement dans le secteur des énergies renouvelables, (7 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an d'expérience professionnelle au Sénégal (3 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.5.8 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Divers (point 2.5.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Pool d'expert·e·s 2 : « Pool national d'expert·e·s à court terme en d'efficacité énergétique, mobilité durable et transition énergétique » avec jusqu'à 6 spécialistes (section 2.6 de la grille d'évaluation)

Contrairement au nombre d'expert·e·s indiqué ci-dessus, l'offre doit être accompagnée de 3 curriculums vitae. La capacité du soumissionnaire à proposer le pool d'expert·e·s demandé ici est exclusivement évaluée sur la base de ces curriculums vitae, qui ont valeur d'exemple.

Le nombre effectif d'expert·e·s mobilisé·e·s à partir du pool peut différer du nombre d'expert·e·s requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s qui ne sont pas nommé·e·s dans l'offre, la GIZ doit, préalablement à leur déploiement, confirmer que leurs qualifications sont équivalentes à celles des expert·e·s à court terme proposés dans l'offre.

Tâches du pool d'experts 2 :

- Appui à la réalisation des Outputs 1, 2 et 3 du PED III ;
- Appui technique à la mise en œuvre des activités d'efficacité énergétique ;
- Mise en œuvre en œuvre des activités de formation, sensibilisation et coaching en matière d'efficacité énergétique ;
- Appui technique aux partenaires publics (administrations, collectivités territoriales) dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- Contribution aux activités liées à la transition énergétique dans les secteurs prioritaires (bâtiments publics, éclairage public, mobilité durable, sensibilisation et formation).

Qualifications du pool d'experts 2 :

<p>Formation (point 2.6.1 du schéma d'évaluation) :</p>	<p>3 experts titulaires d'un Master ou diplôme universitaire équivalent en énergie, en efficacité énergétique, en gestion de l'énergie, en génie électrique, en transports durables, en communication ou dans les sciences techniques/de l'ingénierie.</p>
<p>Connaissances linguistiques (point 2.6.2 du schéma d'évaluation) :</p>	<p><i>La maîtrise du français au niveau C2 constitue un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i></p>
<p>Expérience professionnelle générale (point 2.6.3 du schéma d'évaluation) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 expert avec 8 ans d'expérience professionnelle dans le sous-secteur de l'efficacité énergétique ou de la maîtrise de l'énergie (6 points sur un total de 10 points possibles) ; • 1 expert avec 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des transports durables ou de la mobilité durable (3 points sur un total de 10 points possibles) ; • 1 expert avec 3 ans d'expérience professionnelle dans la conception ou la mise en œuvre de politiques, programmes ou projets d'efficacité énergétique et/ou de mobilité durable en collaboration avec le secteur public (administration centrale et/ou collectivités territoriales) (1 point sur un total de 10 points possibles).
<p>Expérience professionnelle spécifique (point 2.6.4 du schéma d'évaluation) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Expert en politiques et planification de l'efficacité énergétique avec 8 ans d'expérience professionnelle dans l'élaboration ou l'appui à des politiques publiques et cadres réglementaires en matière d'efficacité énergétique. (4 points sur un total de 10 points possibles) ; • 1 Expert en efficacité énergétique appliquée (éclairage public, bâtiments publics, gestion de l'énergie) avec 5 ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique (3 points sur un total de 10 points possibles) ; • 1 Expert en mobilité durable / efficacité énergétique dans le secteur des transports avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la planification, la stratégie ou la mise en œuvre de projets de mobilité durable et de transport durable (3 points sur un total de 10 points possibles). <p>Par ailleurs, le soumissionnaire doit mettre à disposition des expert·e·s disposant de l'expérience professionnelle spécifique suivante, dont les CV ne seront pas évalués.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Expert en communication et sensibilisation à l'efficacité énergétique avec au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la communication, la sensibilisation ou les campagnes de promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique. • 1 Expert en genre et inclusion dans les projets liés à la transition énergétique avec 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion ou l'appui à des projets intégrant les questions de genre, dont au moins 3 ans d'expériences professionnelle dans l'intégration des considérations de genre dans des projets d'accès à l'énergie ou de transition énergétique dans les pays en développement. • 1 Expert en formation et renforcement des capacités dans le domaine de l'efficacité énergétique avec 8 ans d'expérience professionnelle dans la conception et mise en œuvre de formations initiales et continues et la vulgarisation des concepts liés à la transition énergétique.
Expérience de direction / de management (point 2.6.5 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.6.6 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.6.7 du schéma d'évaluation) :	3 experts avec 3 ans d'expérience professionnelle chacun au Sénégal dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable ou de la transition énergétique.
Expérience de la coopération au développement (point 2.6.8 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Divers (point 2.6.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Pool d'expert·e·s 3 : « Pool national d'expert·e·s à court terme dans le domaine des énergies renouvelables, électrification rurale et systèmes électriques » avec jusqu'à 8 spécialistes (section 2.7 de la grille d'évaluation)

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Contrairement au nombre d'expert·e·s indiqué ci-dessus, l'offre doit être accompagnée de 3 curriculums vitae. La capacité du soumissionnaire à proposer le pool d'expert·e·s demandé ici est exclusivement évaluée sur la base de ces curriculums vitae, qui ont valeur d'exemple.

Le nombre effectif d'expert·e·s mobilisé·e·s à partir du pool peut différer du nombre d'expert·e·s requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s qui ne sont pas nommé·e·s dans l'offre, la GIZ doit, préalablement à leur déploiement, confirmer que leurs qualifications sont équivalentes à celles des expert·e·s à court terme proposés dans l'offre.

Tâches du pool d'experts 3 :

- Soutien à la réalisation des Outputs 1, 2 et 3 du PED III ;
- Appui technique à l'intégration des énergies renouvelables variables (ERV) dans le réseau;
- Appui technique au développement de projets privés d'énergies renouvelables ;
- Appui aux activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables ;
- Appui technique aux partenaires nationaux dans le domaine du développement et de l'intégration des énergies renouvelables.

Qualifications du pool d'experts 3 :

Formation (point 2.7.1 du schéma d'évaluation) :	3 experts titulaires d'un Master ou diplôme universitaire équivalent dans le secteur de la formation professionnelle, de l'énergie, des énergies renouvelables ou des sciences techniques, de l'ingénierie
Connaissances linguistiques (point 2.7.2 du schéma d'évaluation) :	<i>La maîtrise du français au niveau C2 constitue un critère d'exclusion, elle n'est par conséquent ni pondérée ni valorisée en points</i>
Expérience professionnelle générale (point 2.7.3 du schéma d'évaluation) :	3 experts ayant chacun 10 ans d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines suivants : énergies renouvelables, électrification rurale, planification des systèmes électriques ou intégration des énergies renouvelables variables (ERV) aux réseaux électriques ou le développement et le financement de projets d'énergies renouvelables (10 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience professionnelle spécifique (point 2.7.4 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 expert avec 8 ans d'expérience professionnelle en génie électrique avec expertise en intégration des énergies renouvelables variables (ERV) au réseau (4 points sur un total de 10 points possibles) • 1 expert avec 8 ans d'expérience professionnelle dans l'électrification rurale dans les pays en développement (3 points sur un total de 10 points possibles) • 1 expert financier avec 8 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie (modélisation des flux de trésorerie et analyse financière : financement de projets EnR) dans les pays

	<p>en développement. (3 points sur un total de 10 points possibles)</p> <p>Par ailleurs, le soumissionnaire doit mettre à disposition des expert·e·s disposant de l'expérience professionnelle spécifique suivante, dont les CV ne seront pas évalués.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 expert avec 8 ans d'expérience professionnelle en réformes du secteur électrique, régulation économique et conception ou analyse des cadres de fonctionnement du système électrique. • 1 juriste avec 8 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dans les pays en développement. • 1 Expert en environnement et durabilité des projets énergétiques (E&S) avec 8 ans d'expérience professionnelle dans les études d'impact environnemental et social (EIES), la gestion des risques environnementaux et sociaux et les projets d'énergies renouvelables dans les pays en développement. • 1 expert en suivi-évaluation avec 8 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dans les pays en développement. • 1 expert en ER avec 8 ans d'expérience professionnelle dans la formation professionnelle initiale et continue spécifiquement en photovoltaïque, thermique, biomasse, éolien, etc. et en priorisation des besoins en formation selon le marché du travail et en vulgarisation des concepts liés à la transition énergétique.
<p>Expérience de direction / de management (point 2.7.5 du schéma d'évaluation) :</p>	<p>– Sans objet –</p>
<p>Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.7.6 du schéma d'évaluation) :</p>	<p>– Sans objet –</p>
<p>Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.7.7 du schéma d'évaluation) :</p>	<p>3 experts avec chacun 3 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest (voir le document « 10016508-07-Overview geographical regions ») (7 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 au Sénégal (3 points sur un total de 10 points possibles)</p>

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Expérience de la coopération au développement (point 2.7.8 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –
Divers (point 2.7.9 du schéma d'évaluation) :	– Sans objet –

Le soumissionnaire doit établir une correspondance entre tous les expert·e·s proposé·e·s et les qualifications requises correspondantes et la présenter de manière claire dans un tableau séparé qui sera placé en tête des curriculum vitae. Seules les qualifications qui sont également mentionnées dans les CV peuvent être indiquées dans cette présentation récapitulative. Les expériences professionnelles doivent être attestées par des références pertinentes dans les CV. Il est conseillé de mentionner une référence explicite pour chaque expérience professionnelle.

Compétences générales (soft skills) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tou·te·s les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Démarche orientée partenaires et clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences générales ne sont pas évaluées.

5. Consignes de calcul

Dans votre offre, veuillez respecter scrupuleusement le cadre estimatif détaillé prescrit dans les présents TdR (nombre d'expert·e·s et de jours d'expert·e·s (JE), budgets indiqués dans le bordereau de prix), car ces éléments font partie de la mise en concurrence et sont nécessaires à l'évaluation d'offres comparables sur la base de critères objectifs. Nous tenons à signaler que seules seront rémunérées les prestations qui ont été commandées par la GIZ et exécutées par la partie contractante et qu'il ne sera pas nécessairement fait appel au nombre total de jours d'expert·e·s proposés.

5.1 Déploiement d'expert·e·s

Une réunion doit avoir lieu environ tous les deux mois au cours de laquelle les exigences approximatives d'expertise entre le contractant et le client sont discutées, afin que le contractant bénéficie d'un certain degré de sécurité en matière de planification.

La base pour calculer la structure des quantités est constituée des jours ouvrés (JE) qualifiés : le nombre de jours ouvriers qualifiés correspond aux journées ouvrables complètes. Nombre standard de JE par an : 220 JE.

Le nombre de jours d'expert·e·s correspond à des jours de travail entiers.

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Expert-e	JE dans le pays de résidence /à distance	Disponibilité de l'expert-e dans le pays d'intervention (en JE)	Nombre total de JE	Nombre de vols internationaux	Nombre de vols nationaux
Expert-e 1 : Chef-fe d'équipe	160	120	280	10	N/A
Expert-e 2 : Expert international réseau et intégration des ERV	110	110	220	10	N/A
Expert-e 3 : Expert national structuration de projets privés	0	300	300	0	N/A
Expert-e 4 : Expert national efficacité énergétique	0	250	250	0	N/A
Pool d'expert-e-s 1 : Pool international technique spécialisé	150	150	300	15	N/A
Pool d'expert-e-s 2 : Pool national efficacité énergétique et inclusion	0	220	220	0	N/A
Pool d'expert-e-s 3 : Pool national énergies renouvelables	0	380	380	0	N/A

Numéro d'appel d'offres : 10016508

5.2 Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales

Les besoins en collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales sont les suivants :

- 1 Assistant·e de bureau (H/F) (secrétaire) pour **27 mois à temps partiel**

5.3 Frais de voyage et de déplacement

5.3.1 Aspects de durabilité concernant les voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) générées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte les possibilités de réduction des émissions, par exemple en choisissant la classe de réservation la moins émettrice (classe économique), en utilisant des moyens de transport, des compagnies aériennes et des itinéraires de vols plus efficaces en termes d'émissions de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Lorsqu'elles ne peuvent pas être évitées, les émissions de CO₂ générées par les trajets en avion doivent être compensées. À cet effet, la GIZ prédéfinit un budget permettant de facturer la compensation des émissions de CO₂ contre production de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [Fondation Alliance pour le développement et le climat](#) a publié une [liste de normes](#). La GIZ recommande d'utiliser les normes citées.

5.3.2 Prescriptions concernant les frais de voyage et de déplacement

Le contractant calcule les frais de voyage comme suit :

Poste de frais de voyage	Nombre / quantité / budget fixe
Nombre total de vols internationaux	35 (quantité, une unité correspond à un vol aller-retour)
Nombre total de vols régionaux / nationaux	0
Compensation des émissions de CO ₂ générées par les voyages en avion	4.900,00 euros Un budget non modifiable de compensation des émissions de CO ₂ est prévu et les frais correspondants peuvent être facturés sur présentation de justificatifs.
Frais de transport en Europe	5.000,00 euros
Indemnités journalières	380 (unités)

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Indemnités d'hébergement	380 (unités)
Location de voiture au Sénégal (chauffeur inclus)	27 (nombre de mois)

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'**indemnités journalières** à concurrence des taux par pays indiqués dans le tableau figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter à l'adresse <https://www.bundesfinanzministerium.de>).

Pour le Sénégal des **indemnités d'hébergement** d'un montant maximum de 160,00 euros peuvent être prévues dans l'offre. Ce montant correspond au plafond fiscal mentionné dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement.

- Si des indemnités d'hébergement à concurrence de 75 % (120 euros) des plafonds fiscaux mentionnés dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement sont prévues dans l'offre, elles seront remboursées à hauteur du **forfait** convenu dans le contrat.
- Si des indemnités d'hébergement comprises entre 75 % et 100 % (160,00 euros) des plafonds fiscaux mentionnés dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement sont prévues dans l'offre, elles seront remboursées à hauteur des **frais appuyés de justificatifs**, à concurrence du montant convenu dans le contrat.

En complément, des frais raisonnables peuvent, sur présentation de justificatifs, être facturés jusqu'à concurrence du montant proposé pour les postes suivants :

- Frais de voyage en avion
- Frais de transport
- Autres frais de voyage

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet. Les voyages doivent être entrepris moyennant les conditions de prix les plus avantageuses possibles.

5.4 Biens d'équipement

Budget au titre des biens d'équipement : **20.000,00 euros**

Le budget, ferme et non modifiable, indiqué ci-dessus est destiné à l'achat des biens d'équipement figurant dans le tableau ci-après. Le décompte est effectué sur présentation de justificatifs.

Mis à disposition à titre gratuit par le porteur de projet (partenaire de projet local) pour la durée du marché	Mis à disposition à titre gratuit par la GIZ pour la durée du marché	Biens d'équipement à fournir par le contractant et à inclure dans son offre de prix
---	--	---

Numéro d'appel d'offres : 10016508

∅	∅	<ul style="list-style-type: none">• équipement de bureau• matériel informatique
---	---	--

5.5 Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention

Le contractant doit calculer un forfait mensuel au titre des frais de fonctionnement nécessaires à l'exécution du marché dans le pays d'intervention pour la durée de **27 mois**. Ce forfait comprend tous les **coûts permettant d'assurer le fonctionnement correct d'un bureau** conformément aux conditions générales (AVB 2025).

5.6 Ateliers, formations initiales et continues

Budget au titre des ateliers : **50.000,00 euros**

Le contractant calculera les coûts suivants liés à la planification et à la tenue d'au moins 18 ateliers/cours de formation au total couvrant tous les lots de travaux mentionnés ci-dessus :

- Location de locaux
- Équipement technique
- Animation
- Services de traduction/interprétation
- Restauration
- Matériel pour les ateliers
- Frais de voyage et de déplacement des expert·e·s partenaires (subsistances, hébergement, frais de transport)
- Autres frais occasionnés dans le cadre des ateliers

Ce budget n'inclut pas les honoraires d'expert·e·s en lien avec la planification et la réalisation des ateliers, ni les frais de déplacement des expert·e·s de la partie contractante. Ces coûts sont couverts par les sommes correspondant aux jours d'expert·e·s et aux frais de voyage (voir les chapitres 5.1 et 5.3 ci-dessus).

5.7 Subventions locales

– Sans objet –

5.8 Ateliers, formations initiales et continues

Frais divers

– Sans objet –

5.9 Poste de rémunération flexible

Budget au titre de la rémunération flexible : **100.000,00 euros**

Numéro d'appel d'offres : 10016508

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la rémunération flexible dans le bordereau de prix. La rémunération flexible vise à permettre un pilotage souple du marché par le/la responsable du marché de la GIZ. Le contractant peut recourir à la rémunération flexible dans les conditions énoncées au point 3.3.5.7 des Conditions générales.

6. Exigences relatives au format de l'offre

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être facile à lire (en utilisant, par exemple, une police Arial de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en **langue française**.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser 20 pages (hors page de garde, liste des sigles et abréviations, table des matières, brève introduction et CV du/de la consultant·e chargé·e du soutien technique). Les annexes supplémentaires, non exigées, ne seront pas évaluées.

Les curriculum vitae (CV) des personnels proposés conformément au chapitre 4 des TdR doivent être établis au format européen Europass et ne pas dépasser 4 pages. Ils peuvent aussi être rédigés en **langue française**.

Les CV doivent renseigner de manière claire et non équivoque sur le poste qu'a occupé la personne proposée dans les références citées, sur les tâches effectuées ainsi que sur la durée et la période d'intervention. **Les références incluses dans le CV doivent donc contenir les informations suivantes :**

- le nom de l'entreprise/de l'organisation/du projet de référence dans lequel l'expert·e a travaillé ;
- le poste et la/les tâche(s) de l'expert·e dans l'entreprise/l'organisation ou le projet de référence ;
- les résultats du travail ou les produits élaborés par l'expert·e ou la contribution de l'expert·e à l'élaboration de ces résultats et produits le cas échéant (si pertinent) ;
- la durée par année civile de l'engagement de l'expert·e dans l'entreprise/l'organisation/le projet de référence exprimée en jours, semaines ou mois d'expert·e travaillant à plein temps (p. ex. 2019 : 2 mois, 2020 : 10 mois, 2021 : 1 mois) ;
- l'expérience de direction / de management : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. période, nombre de personnes subordonnées sur le plan hiérarchique, budget du projet) (si pertinent) ;
- l'expérience professionnelle internationale/dans le pays d'intervention : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. durée effective de l'intervention sur place en jours, semaines ou mois d'expert·e travaillant à plein temps) (si pertinent).

Afin de faciliter l'évaluation, nous vous prions de numérotter les références en continu et de n'indiquer que celles qui ont un rapport clairement identifiable avec les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres.

7. Options

7.1 Action consécutive / prolongation de la période de fourniture de la prestation

En appliquant l'option suivante, la GIZ peut donner à la partie contractante un mandat d'extension des prestations ayant fait l'objet de l'appel d'offres. Plus précisément :

Nature et étendue :

Il existe la possibilité de poursuivre l'exécution des prestations indiquées au chapitre 2 des présents TdR et/ou d'étendre le marché à des prestations de même type, tout en conservant la nature générale du marché. La durée totale du marché ne doit pas être supérieure à plus de trois fois la durée initiale du contrat et la valeur totale du marché ne doit pas dépasser le double de la valeur initiale.

Condition requise :

Prolongation du projet en cours et/ou augmentation de son enveloppe ou encore attribution du projet consécutif par le commettant/client de la GIZ et/ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action.

7.2 Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)

– Sans objet –

7.3 Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics (VgV)

La GIZ se réserve le droit d'attribuer un marché consécutif à la partie contractante dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence préalable selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV], en vue d'acheter des prestations de même nature.

Étendue des éventuelles prestations :

La durée du marché consécutif ne doit pas dépasser le double de la durée initiale du contrat et sa valeur ne pas dépasser le double de la valeur initiale du contrat.

Condition : attribution de la phase consécutive à la GIZ par son commettant/client ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action. L'attribution du contrat consécutif doit intervenir dans un délai de trois ans après la conclusion du contrat initial.

Le contrat consécutif objet du chapitre 7.3 n'entre en ligne de compte que comme alternative à l'option exposée au chapitre 7.1.

8. Référence

[https://energypedia.info/wiki/Programme_Energies_Durables_\(P.E.D.\)](https://energypedia.info/wiki/Programme_Energies_Durables_(P.E.D.))